

SECTION Hip-Hop

Atelier Initiation à la danse bout'chou Atelier Hip-Hop

Règlement et Informations de la section [à conserver]

- Tout nouveau participant est autorisé à participer à un essai d'un cours de Hip-Hop/ d'initiation à la danse bout'chou un jeudi en septembre.
A l'issue de cet essai, le participant s'engage ou non à s'inscrire à l'atelier.
- **Reprise des cours : le Jeudi 14 septembre à la salle Motricité à 16h30, 17h30 ou 18h30, pensez à signer l'autorisation à l'ALAE avant le Jeudi.**
- A l'issue des essais (ou pour les anciens adhérents), toute inscription est effectuée pour l'année entière. Aucune annulation en cours d'année ne sera remboursée, mettant par là même en péril l'atelier dont elle dépend.
- Important : Pour les adhérents mineurs, les parents doivent déposer les enfants dans la salle ou signer une autorisation de transfert Garderie vers Hip Hop et être présents jusqu'à l'arrivée du professeur.
Les responsables de l'association déclinent toute responsabilité en cas d'accident en dehors du cours de Hip Hop.
- Les ateliers se déroulent tous les jeudis, **sauf durant les vacances scolaires**. Pour toute absence du professeur, vous serez prévenus selon le mode de communication habituel (SMS, Mail).
- La date des représentations de fin d'année pour les ateliers vous sera communiquée ultérieurement.
- Nous vous signalons que vous devez établir le chèque de **150 €** à l'ordre de l'ASCL. Ce chèque sera encaissé en novembre.
- Si vous prenez la carte d'adhésion dans le cadre de la section, il conviendra d'établir un autre chèque de **10 €** à l'ordre de l'ASCL.

Pour tout renseignement technique Danse, n'hésitez pas à contacter :
Votre professeur Tiphaine Garcia au 07 60 16 97 84 Mail tiphaine.dance@hotmail.fr

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à me contacter
Lorraine Jourdhier 06 63 32 94 20 Mail loraine.jourdhier2@gmail.com